

Extrait certifié
conforme 02/05/24

ACCUEIL IMMOBILIER

Société par Actions Simplifiée

Capital : 24 001 000 euros

Siège Social : 16, rue Octave Feuillet - 75116 Paris
804 551 067 RCS Paris

(la « Société »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 22 MAI 2024**

Le mercredi 22 mai 2024, à 15 heures,

Les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale, par visioconférence, sur convocation de la société Prestations de Services et d'Exploitation Générales (PRESSEX).

Sont présents :

- Entreprises de Prestations de Services et d'Exploitation Générales (PRESSEX) ;
Propriétaire de 2.400.000 actions ordinaires ;
Agissant par Monsieur Gael BEINEIX ;
- Monsieur Ulysse Brault ;
Propriétaire de 500 actions de préférence dites « ADP 1 » ; et
- Monsieur Cyril Doucet ;
Propriétaire de 500 actions de préférence dites « ADP 1 ».

Sont également présents, à l'invitation du Président :

- Monsieur Alexis Moreau, Directeur Général ; et
- Maître Raynald Parker, commissaire de justice.

La société Creatis, commissaire aux comptes, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence sera régularisée séparément et certifiée exacte par le Président.

Monsieur Ulysse Brault préside la réunion en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Gaël Beineix est désigné comme Secrétaire.

Maître Raynald Parker, commissaire de justice, participe à l'assemblée générale afin de dresser un constat de son déroulé.

L'assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte et rappelle à l'assemblée générale qu'elle a été convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1/ Démission du Président ;
- 2/ Quitus au Président ;
- 3/ Nomination d'un Président ;
- 4/
- 5/
- 6/ Pouvoirs pour les formalités ; et
- 7/ Questions diverses.

Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

Démission du Président – Quitus au Président

L'assemblée générale prend acte de la décision du Président de la Société, Monsieur Ulysse Brault, de démissionner de ses fonctions de Président, avec effet immédiat.

L'assemblée générale remercie Monsieur Ulysse Brault pour sa contribution.

L'assemblée générale donne quitus plein et entier à Monsieur Ulysse Brault pour ses actes de gestion jusqu'à sa démission.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Nomination d'un Président

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de Président de la Société, Monsieur Alexis Moreau, né le 27 mars 1968 à Neuilly-sur-Seine, de nationalité française, résidant 3, boulevard des Sablons, 92200 Neuilly-sur-Seine, avec effet immédiat, pour une durée indéterminée.

L'assemblée générale rappelle que Monsieur Alexis Moreau exerce actuellement les fonctions de directeur général de la Société et que ses fonctions de directeur général prennent fin avec effet immédiat, du fait de son nouveau mandat de président de la Société.

L'assemblée générale prend acte de ce que Monsieur Alexis Moreau a déclaré accepter sa nomination en qualité de Président de la Société. L'assemblée générale prend également acte de ce que Monsieur Alexis Moreau a déclaré n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer les fonctions de Président de la Société.

L'assemblée générale rappelle que le Président représente la Société à l'égard des tiers. A cette fin, il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et dans l'intérêt de la Société. Le Président doit toutefois se conformer aux dispositions légales et statutaires, ainsi qu'à toute limitation de ses pouvoirs découlant de mesures ou dispositions internes à la Société ou au Groupe Accueil auquel appartient la Société.

L'assemblée générale décide que toutes les conditions de rémunération et leurs accessoires (participation à un plan d'intéressement, régimes de mutuelle et de prévoyance, assurance chômage souscrite auprès de la GSC) de Monsieur Alexis Moreau en sa qualité de Directeur Général, telles que décidées par l'assemblée générale du 10 avril 2024, continuent de s'appliquer en sa nouvelle qualité de Président de la Société, sans changement.

Un contrat de mandat mis à jour sera signé avec Monsieur Alexis Moreau. L'assemblée générale confère tous pouvoirs à l'associé majoritaire, pour signer un contrat de mandat social mis à jour avec le Président, au nom et pour le compte de la Société, selon les conditions visées ci-dessus et telles autres conditions qu'il estimera appropriées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour les formalités

L'assemblée générale décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 15 heures 15.

*

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président de séance et par l'associé majoritaire.

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical line followed by a horizontal line that curves upwards at the end.